

DE L'INTERSECTORIALITÉ À L'INTERSECTIONNALITÉ :

PENSER LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES À LA CROISÉE
DE VULNÉRABILITÉS MULTIPLES AU SEIN DE L'ASBL TCHAI



CHLOÉ BRANDERS
ET MARIE JADOUL *

Lundi matin 9 h. Nous arrivons dans les locaux de l'asbl Tchäi à Molenbeek. Une travailleuse sociale, membre de l'équipe de Tchäi nous accompagne. Elle sonne. De l'autre côté de la porte, nous entendons les pleurs d'un jeune enfant en continu et un bruit de clé dans la serrure. La porte s'ouvre. Nous arrivons dans une très grande pièce, aux hauts plafonds. Il s'agit de l'ancienne salle de gymnastique d'une école désaffectée au cœur de Bruxelles. Celle-ci a été totalement réaménagée en classe géante.

Tchäi ou « Temps d'Accroche Adolescents en exil »⁽¹⁾ est né en 2018-2019, sur la base d'un constat effectué par des acteurs et actrices de terrain, celui du manque institutionnel pour « accompagner des jeunes en exil et des jeunes des communautés roms qui n'ont pas été scolarisés ». Par « jeunes en exil », il est fait référence au cas d'« adolescents qui ont été contraints à un moment de leur vie de quitter leur chez-soi psychique ou physique et qui n'ont pas encore trouvé la stabilité nécessaire pour se projeter de manière sereine et réaliste dans l'avenir »⁽²⁾. Les jeunes peuvent s'inscrire chez Tchäi par l'intermédiaire d'une association, par le biais de leurs représentants légaux (tuteur-trices, parents ou autres) ou par eux-mêmes. L'asbl accompagne des jeunes « incasables » et/ou invisibilisés au regard du système existant : « Les jeunes de Tchäi ont développé (...) un rapport différent [à la société] à partir des marges au sein desquelles ils tentent de se trouver une place et construisent malgré eux leurs repères »⁽³⁾.

L'asbl semble être à l'image de la population qu'elle accueille : à la marge. Vivant de subsides ponctuels et précaires, Tchäi vient pourtant combler une brèche importante du système de l'aide à l'enfance en se situant à l'intersection de plusieurs secteurs de prise en charge (aide et protection de la jeunesse (APJ), handicap, santé mentale, enseignement...). Ainsi, tel qu'indiqué sur leur site, Tchäi n'est ni un SAS (service d'accrochage scolaire), ni une AMO (service d'action en milieu ouvert), ni une école.

« C'est une alternative pédagogique et éducative construite sur les besoins, les expériences de vie et les espérances des adolescents en exil ». À travers un accueil inconditionnel des jeunes, l'asbl met en place un accompagnement qui prend en compte les spécificités induites par le croisement des vulnérabilités : l'exil, bien sûr, mais également la grande précarité, la marginalisation liée au racisme, les violences de genre, la santé mentale, le handicap, les assuétudes... Car être pauvre, c'est une chose, mais être pauvre et sans papier, c'en est une autre et être pauvre, sans papier et être une jeune femme rom, en est encore une autre, etc. Dans ce sens, Tchäi se distingue d'autres services d'aide qui tendent de plus en plus vers l'hyperspécialisation ayant pour conséquence une « hypersélection » de leurs bénéficiaires. Dans cet article, nous soutenons que cette hypersélection induit de la discrimination et que cela se joue au détriment des jeunes les plus vulnérables.

Ce type de prise en charge par Tchäi fait référence aux constats du dernier rapport du DGDE, « Tous incasables »⁽⁴⁾. Par ce titre évocateur, le rapport met en exergue la situation des jeunes à la croisée des secteurs qui ne correspondent à aucun projet pédagogique et dès lors ne rentrent dans aucune « case ». L'hyperspécialisation de l'aide a des conséquences sur de nombreux jeunes qui sont destinés à être, au mieux, renvoyés de service en service et, au pire, délaissés des services d'aide. Dans leur rapport, le DGDE et son équipe ne déplorent pas seulement l'abandon des nombreux jeunes par les différents services spécialisés et par conséquent le non-respect de plusieurs de leurs droits les plus fondamentaux, mais dénoncent également l'organisation actuelle de l'aide à l'enfance entendue au sens large qui, par la poursuite de l'hyperspécialisation des secteurs et des services, contribue à la discrimination des jeunes.

Dans cet article, nous souhaitons, d'une part, faire le point sur la situation des jeunes intersectoriel-le-s, d'autre part, resituer leur problématique dans un contexte de discrimination plus large analysable au regard du concept d'intersectionnalité, définie par Kimberlé Crenshaw comme étant « une sensibilité analytique, une façon de penser l'identité et sa relation au pouvoir »⁽⁵⁾. Il s'agit donc

* Chloé Branders est docteure en criminologie, chargée de recherches FNRS au Centre de Recherches Pénalité Sécurité et Déviances (CRPSD) de l'ULB et chargée de cours invitée à l'école de Criminologie de l'UCLouvain et pour le master interuniversitaire en Droits de l'enfant.

Marie Jadoul est doctorante au Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P) de l'UCLouvain et chargée de cours invitée pour le master interuniversitaire en Droits de l'enfant.

(1) Pour de plus amples informations, consultez leur site internet : tchaibxl.be.

(2) Asbl Tchäi, « Rapport d'activités 2019-2020 », p. 3.

(3) Asbl Tchäi, « Rapport d'activités 2022-2023 », p. 7.

(4) DGDE, « Tous incasables ? Rapport annuel 2023-2024 », *Le portail des droits de l'enfant*, disponible à l'adresse : dgde.cfwb.be/index.php?id=9257.

Voy. le commentaire de Camille GAMBIR-ARNOLD dans le *J.D.J.*, n° 440, pp. 5-6.

(5) K. CRENSHAW, « Why Intersectionality Can't Wait », *The Washington Post*, 24 septembre 2015.

d'analyser la problématique de l'intersectorialité, à travers l'intersectionnalité utilisée comme grille de lecture théorique de ce phénomène social.

Nous avons souhaité ancrer notre analyse dans les observations que nous avons effectuées dans les locaux de Tchaï. La narration de notre journée d'immersion rythmera ainsi nos propos. L'article se structure en trois parties : la première fera le point sur la situation des jeunes dits « au croisement des secteurs » ; la deuxième expliquera la notion d'intersectionnalité et son application/utilité pratique ; la troisième insistera sur l'importance d'investir les marges des systèmes d'aide pour accompagner les jeunes les plus marginalisés.

1. Intersectorialité et violences institutionnelles : des jeunes « incasables » victimes de l'hyperspécialisation des secteurs de l'aide à l'enfance

Nous saluons Lamia⁽⁶⁾, une jeune maman suivie par Tchaï, occupée à tenter de réassurer son fils, Faris de 2 ans et demi hurlant et semblant inconsolable. « Il a bien dormi » nous dit Lamia, « mais il est de mauvaise humeur ». Une intervenante de Tchaï dira que Faris a souvent des crises de pleurs. Lamia promène Faris en poussette à travers la pièce de vie, composée d'espaces différents et bien définis : un espace-cuisine ; une salle à manger et des armoires en libre-service à destination des jeunes et du personnel contenant diverses choses à boire et à manger ; un espace art plastique et menuiserie ; un espace fauteuils, lecture et kicker ; un espace consacré aux apprentissages avec des tables installées en forme de U ; un espace salon formé par des anciennes palettes et des coussins de tailles différentes et, à l'étage, une toilette et un bureau pour le personnel. Une cour intérieure à l'ex-établissement scolaire est également accessible pour les jeunes ou les membres du personnel qui le souhaitent. L'animatrice s'empresse d'ouvrir un coffre à jeux. « Faris, tu veux jouer avec une poupée ? Ou je sors des blocs pour toi ? ». Faris hurle toujours.

Ce qui nous frappe immédiatement en arrivant c'est la lumière. Les couleurs vives et chaudes se dégageant des réalisations des jeunes (peintures, dessins, arts plastiques...), des images collées aux murs et des photos des jeunes en activité aux quatre coins de la pièce. Il y a du soin, de l'ordre et de la chaleur dans ce lieu.

Les jeunes arrivent au compte-gouttes. Certain-e-s sont déjà là, assis-e-s à la table des apprentissages ou dans le salon, les yeux dans le vague ou rivés sur leur téléphone. On sonne encore. À chaque coup de sonnette, un membre du personnel se

presse pour aller ouvrir la porte, accueillir le/la jeune et ensuite refermer la porte soigneusement. Nous apprendrons plus tard qu'un souci majeur de l'équipe est « de ne perdre personne en cours de journée » et de parvenir à « accrocher les jeunes un maximum » avec les activités. Si la porte de Tchaï reste ouverte, les jeunes sont susceptibles de s'éclipser plus rapidement et d'aller et venir à leur guise sans entamer de discussion avec l'équipe éducative sur les raisons de leurs allées et venues. Comme si le cadre pouvait être constamment négocié parce que la porte restait ouverte.

Lamia, Iono, Cristina, Demba, Murad, Yaya, Mohammed, Stevan et Ali s'installent à tour de rôle autour du kicker, dans un fauteuil ou autour de la table des apprentissages. Ils et elles nous saluent d'un sourire curieux « Bonjour Madame ». Ils nous tendent la main. Faris reste près de sa maman qui tente toujours de le calmer, en vain. L'équipe et les jeunes se saluent par un « check » de la main. Salma, membre de l'équipe, initie un jeu de Uno avec Cristina, Ali et Demba dont c'est le premier jour.

Vers 9 h 30, lorsque tout le monde est arrivé autour de la table, débute un moment d'accueil. Chacun-e se lève et va chercher une image au choix collée au mur qui décrit son état d'esprit du jour. Débute alors un tour de table et une mise en mots parfois difficile : « comment te sens-tu aujourd'hui ? Moi, je suis curieuse et contente de débiter une nouvelle semaine avec vous ». Les jeunes sont souvent peu loquaces, mais se prêtent au jeu : « je suis très fatigué et voilà » ; « je suis contente » ou « fâché et c'est tout ». L'équipe remercie chaque jeune pour son partage. « Qui veut faire le calendrier ? Lamia ? ». Lamia se lève et fait le calendrier avec Faris qui a enfoui sa tête dans le cou de sa maman. Il s'est enfin calmé. Elle indique quelle année, quel mois et quel jour nous sommes.

« Les jeunes qui arrivent à Tchaï n'entrent pas dans une case du système, mais dans plusieurs d'entre elles. Ils cumulent les fragilités », nous explique une intervenante sociale de Tchaï. Ils peuvent à la fois relever de l'aide et de la protection de la jeunesse, mais aussi de la santé mentale, parfois de l'aide médicale urgente, de l'aide sociale et/ou du secteur du handicap. Cela rend difficile la prise en charge par un autre service.

Les jeunes bénéficiaires de l'asbl Tchaï sont des jeunes « à la croisée des secteurs » qui multiplient donc les difficultés les rendant « incasables ». « Personne ne devrait être incasable », a souligné Solayman Laqdim, délégué général aux droits de l'enfant lors des différentes prises de paroles qui ont suivies la publication de son dernier rapport. Par son titre, « Tous incasables », sont dénoncés les effets excluants qui découlent du fonctionnement institutionnel des services d'aide et d'accompagnement des enfants. Ce qui est souligné, c'est précisément la problématique discriminante des « cases », autrement dit de la spécialisation (ou de l'hyperspécialisation) des secteurs (aide et protection de la jeunesse, aide sociale,

(6) Pour garantir l'anonymat des personnes rencontrées, les noms utilisés dans cet article sont des noms d'emprunt.

handicap, santé mentale, enseignement, droits des étrangers) et la sélection (ou hypersélection) des bénéficiaires par les services qui ne sont pas en mesure d'encadrer des enfants multipliant les vulnérabilités. « Cette appellation [incasables] est réductrice, inappropriée, stigmatisante et fait porter à l'enfant le poids de la responsabilité de son État »⁽⁷⁾.

La sélection des jeunes et surtout leur renvoi de services en services est aussi le fait d'un manque de moyens structurel qui engendrent une surcharge institutionnelle et un engorgement de nombreux services. « Cette situation fragilise grandement les équipes et engendre un *turn-over* important, de l'absentéisme, du mal-être et de la maltraitance institutionnelle »⁽⁸⁾. Le rapport du DGDE indique que 4.600 jeunes sont aujourd'hui en attente de prise en charge par un service d'aide approprié et que les temps d'attente sont en moyenne de 10 mois et dépassent souvent une année.

La situation de l'asbl Tchäï révèle l'importance de ce dysfonctionnement. Lors de notre immersion, une travailleuse sociale au sein de l'asbl nous a fait part des difficultés rencontrées :

« Nous avons déménagé quatre fois depuis notre création, ce n'est pas facile. Nous avons occupé des lieux que l'on a mis à notre disposition à titre précaire. Nous n'avons pas de subsides structurels. Nous avons pu bénéficier de plusieurs subsides ponctuels depuis notre création, mais rien de structurel. En décembre, nous serons toutes et tous licenciés. C'est comme cela depuis la création : nous avons été licenciés plusieurs fois faute de budgets. Nous poursuivons alors bénévolement notre action, car les besoins sont là. Les professionnels (SAJ, SPJ, centres Fedasil, centres pour jeunes MENA, écoles spécialisées) nous renvoient des dossiers, car ils voient que l'on accompagne tous les jeunes, sans barrières. Nous avons une grande liste d'attente, mais pas de budget pour faire face aux demandes. C'est difficile de s'engager comme professionnel dans ces conditions, mais nous le faisons, car les jeunes en ont besoin. »

Au même titre que les autres pays de l'Union européenne, la Belgique a pris un engagement concernant l'établissement d'une garantie européenne à l'enfance. En ce sens, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation le 14 juin 2021⁽⁹⁾ visant à « prévenir et (...) combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès des enfants dans le besoin à un ensemble de services essentiels, contribuant dans le même temps au respect des droits de l'enfant en luttant contre la pauvreté des enfants et en promouvant l'égalité des chances » (art. 1). Autrement dit, « la Belgique a signifié son intention de prévenir et de

combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès effectif des enfants vulnérables à un ensemble de services essentiels. Il est donc primordial de développer des politiques de solidarité et de prévention qui soient ambitieuses afin de permettre à chaque enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles de grandir et de s'épanouir dans les meilleures conditions »⁽¹⁰⁾. Le DGDE et son équipe pointent une inadéquation dans l'accompagnement des jeunes ne permettant précisément pas de répondre à l'établissement de cette garantie. Pour améliorer la situation des jeunes « à la croisée des secteurs », les recommandations suivantes sont formulées dans le rapport :

- « Un accueil inconditionnel dans les services résidentiels ;
- Une reconnaissance et un soutien aux solutions innovantes qui fonctionnent de manière intersectorielle ayant fait leurs preuves sur le terrain ;
- Un renforcement des normes d'encadrement et une augmentation de la couverture géographique des structures résidentielles adéquates, où chaque niveau de pouvoir, au regard de ses compétences, assume pleinement sa responsabilité »⁽¹¹⁾.

Ils insistent sur le fait que « le bricolage ne peut plus être une option »⁽¹²⁾.

Or, le « bricolage » est justement ce que pratique Tchäï depuis sa création afin d'assurer sa propre pérennisation, en l'absence de subsides structurels.

Tchäï correspond précisément au type de services manquants dans l'accompagnement structurel des jeunes mis en évidence par le DGDE dans son rapport. En ce sens, malgré la précarité de l'asbl, les demandes affluent et la liste d'attente ne désemplit pas, les problématiques rencontrées par les jeunes de Tchäï étant plurielles.

La réalité des jeunes de Tchäï s'exprime, par exemple, à travers le décrochage scolaire ou un grand absentéisme, une grande précarité, une souffrance psychique découlant des expériences vécues dans leurs pays d'origine, sur le chemin de l'exil ou en contact avec notre société qui ont été « violentes, excluantes et traumatisantes », des assuétudes, une inadéquation dans les comportements, de la petite délinquance, de l'isolement, une instabilité familiale ou personnelle, une faible maîtrise de la langue française ou néerlandaise, un analphabétisme, une indisponibilité aux apprentissages, un non-recours et un nonaccès aux droits⁽¹³⁾.

Situé en Région bruxelloise, le service est accessible aux jeunes et l'accueil est inconditionnel. L'encadrement proposé s'adapte aux situations de chaque jeune. La

(7) DGDE, « Tous incasables ? Rapport annuel 2023-2024 », *op. cit.*, p. 33.

(8) *Ibidem*, p. 28.

(9) « Recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance », *Journal officiel*, 22 juin 2021, L223/14 à L223/23.

(10) DGDE, « Tous incasables ? Rapport annuel 2023-2024 », *op. cit.*, pp. 9-10.

(11) *Ibidem*, p. 35.

(12) *Ibidem*, p. 34.

(13) Tchäï, « Rapport d'activités 2022-2023 », *op. cit.*

structure se calque sur les besoins des jeunes et non l'inverse, dans un temps long – adapté au processus d'évolution des jeunes qui doivent avoir pu tester la solidité, la confiance et l'efficacité de l'accompagnement offert. « Nous veillons à ce que le service reste accessible aux jeunes, même après leur suivi. Ils sont ici chez eux ». Dans ce contexte, l'approche pédagogique de l'équipe est plurielle. Le jeune est suivi de façon individualisée deux jours par semaine, et de façon collective deux autres jours par semaine. À côté des ateliers d'alphabétisation, il y a également une série d'ateliers artistiques, manuels et sportifs⁽¹⁴⁾ ou des sorties⁽¹⁵⁾ qui sont proposées aux jeunes, en tant que portes d'entrée moins classiques pour rentrer dans les apprentissages ou pour les consolider.

Pousser la porte d'une institution est une démarche courageuse pour ces jeunes. Ils arrivent chez Tchäi en étant particulièrement vulnérables et non outillés pour faire face aux attentes de la société. La plupart d'entre eux/elles ont vécu des expériences traumatisantes multiples, celles qui ont eu lieu « ailleurs » (dans leur pays d'origine ou dans les pays traversés) auxquelles s'ajoutent fréquemment des violences institutionnelles qui ont lieu « ici ». Confronté-e-s aux réalités de notre société, iels vivent de l'exclusion. Les jeunes ne savent pas se dire, s'exprimer clairement, avoir confiance, être constants, comprendre les codes, etc. En découle une limitation de l'accès à leurs droits les plus fondamentaux.

Dans le cadre d'une table ronde organisée en 2023 intitulée « Analphabétisme, adolescence et marginalité : implications et dispositifs issus de la recherche-action », Tchäi a mis en évidence ces expériences traumatisantes à travers plusieurs récits. Nous en reprenons ici certains d'entre eux⁽¹⁶⁾ :

“*Aïda se plaint de douleurs importantes au ventre. Nous l'accompagnons aux urgences. Aïda explique ce qu'elle ressent avec son français débutant. Pour nous assurer de notre bonne compréhension de ses symptômes, nous contactons l'interprète qui confirme ce que nous avons compris. Le médecin voudrait savoir si ce qu'elle ressent au niveau du ventre tire, lance, picote ou tapote, depuis quand et à quel moment. Elle s'agace, car elle voudrait une narration précise de ses symptômes et une expression de son visage en phase avec sa douleur. Mais Aïda sourit, car la douleur, elle y est habituée. Et Aïda ne peut pas se raconter comme le médecin le voudrait, car elle n'a pas la même notion de son espace-corps ni du temps qui passe. Et l'interprète ne*

peut traduire ce qu'Aïda n'exprime pas. Comme chaque fois que nous accompagnions un jeune vers une autre institution, nous servons donc de médiateur ou d'interprète entre ce que Aïda devrait dire pour être comprise dans le rapport au monde du médecin, en complément au rôle de l'interprète linguistique. (...)

Quand Alphonso a voulu essayer l'école, l'éducatrice lui a donné du savon en lui disant qu'il sentait trop mauvais et que certains professeurs ne pouvaient plus rentrer en classe. Quand Alphonso a dormi dans un centre en partageant le matelas avec les cousins, comme il avait l'habitude de le faire dans les squats, le centre a exclu toute la famille pour fait de mœurs. Et quand Alphonso se faisait frapper par son beau-père, personne n'est venu l'aider. Quand Alphonso arrive à Tchäi, il n'a donc plus confiance en aucune institution. Son comportement lui aurait valu un renvoi dans n'importe quelle école ou maison de jeunes. Il lui faudra plus d'un an pour accepter de dialoguer avec nous et 4 ans pour qu'il soit prêt à nous accorder pleinement sa confiance et à nous faire part de ses problèmes. (...)”

À travers ces témoignages, l'on saisit toute la difficulté des jeunes à s'emparer adéquatement des codes de la société qui sont repris, légitimés et usités par ses institutions.

Parallèlement, les interlocuteur-trice-s des services d'aide que rencontrent les jeunes ne semblent pas ou peu outillé-e-s pour faire face aux difficultés des jeunes, à la croisée des secteurs, sachant que, par ailleurs, comme le souligne le rapport du DGDE, de nombreuses travailleuses et travailleurs des services d'aide sont également très fragilisé-e-s. Reste que la discrimination qui découle de ces situations est manifeste. Cela porte l'interrogation sur les objectifs éducatifs des institutions oscillant entre autonomisation/émancipation et standardisation/mise en conformité des jeunes qui passent par leurs services. Peut-on aller jusqu'à se demander s'il s'agit encore vraiment d'accompagner les jeunes avec toutes leurs spécificités ou s'il est davantage question de faire de leurs spécificités « des problèmes à résoudre » dans un certain cadre.

2. Intersectionnalité et vulnérabilités multiples : des jeunes aux prises avec les normativités

Dans la grande salle de Tchäi, commence un moment d'accompagnement individualisé. Chaque membre de l'équipe s'assied à côté d'un ou de deux jeunes pour poursuivre son/leurs apprentissages. À nos côtés, il y a Cristina, 15 ans, qui nous amène aussitôt sa farde de travail.

(14) Par exemple, en 2022-2023 : initiation au rap, découverte du hockey, initiation au cirque, théâtre d'ombres, éveil aux sciences, menuiserie, fabrication de maquettes, fresque murale, initiation à l'électricité, éveil à la musique, macramé, sculpture, arts plastiques, éveil musical, percussions brésiliennes, etc.

(15) Par exemple, toujours en 2022-2023 : visite du planétarium, visite du Musée Magritte, sortie à la mer du Nord, sortie au parc accrobranche de Wavre, etc.

(16) Asbl Tchäi, *Intervention Table ronde 2023. Analphabétisme, adolescence et marginalité : implications et dispositifs issus de la recherche-action*, document inédit, p. 7.

On entame la compréhension à la lecture sur la base d'un texte qui décrit la vie d'un jeune de 21 ans, travaillant comme membre du service de nettoyage de la commune d'Ixelles. Le jeune homme y décrit son quartier, sa famille et son métier. Cristina est ensuite invitée à répondre à des questions en lien avec le texte qu'elle a découvert, puis, plus largement, sur ce qu'elle peut dire de sa vie ou ses envies. Lorsque se pose la question de savoir ce que Cristina envisage de faire plus tard comme métier, elle répond, avec hésitation « chez nous les Roms, on fait juste des enfants... ». Puis, lorsqu'on reformule la question pour être sûre qu'elle ait bien compris, elle dit seulement « on peut mettre docteur »... Cette conversation donne l'impression qu'elle n'a pas la place pour rêver à quelque chose « pour elle » et qu'elle doit seulement s'inscrire dans la continuité de ce qui est admis par sa communauté. Comme si son identité sociale, culturelle et/ou familiale prenait le pas sur ses propres désirs.

Stevan, arrivé ce matin tôt, tourne autour de la table, mais ne participe pas aux apprentissages. Il a pourtant pris la parole au temps d'accueil et a salué les uns et les autres. Les jeunes semblent bien le connaître. Il tourne autour de la table, s'installe dans un fauteuil, commente parfois de loin ce qui se passe à table entre les jeunes et l'équipe. Plus tard, on apprendra qu'il a été suivi plusieurs années par Tchäï et que, même s'il n'est plus officiellement inscrit à Tchäï, l'association reste son principal repère en cas de problème. « Il est ici chez lui ». Les deux dernières années, Tchäï avait contribué à tenter de lui trouver une solution de logement institutionnelle. Cela avait toutefois échoué et Stevan a été accueilli par une femme de sa famille élargie. L'équipe a appris ce matin qu'il vivait à nouveau dehors. Gary l'a soigné à l'abri des regards, car « il a la gale et ses mains sont fortement blessées », risquant de s'infecter. Stevan était gêné « malgré les bandages apposés » et a gardé ses mains dans ses poches pendant toute la matinée. « Il loge chez un ami ce soir dans le quartier et revient demain. On va voir comment pouvoir l'aider et l'accompagner au mieux » indiquera un membre de l'équipe en fin de journée, « même si sa situation est extrêmement complexe », faisant référence au milieu précaire dans lequel il a grandi depuis la petite enfance avec l'absence d'un investissement parental (affectif, éducatif et matériel) ainsi qu'avec une inexistence administrative.

Si l'hyperspécialisation des services de l'aide à l'enfance a été imaginée pour répondre de manière efficiente à des problématiques spécifiques, elle a pour effets secondaires de laisser en dehors de la prise en charge les jeunes au croisement de différentes problématiques. Les conditions de prise en charge sont au centre des difficultés, car les problématiques ou motifs de prises en charge sont exclusifs les uns des autres. La situation des jeunes au croisement du secteur de l'aide à la jeunesse, de celui de la santé mentale ou de celui du handicap est notamment souvent pointée comme insolvable, laissant des jeunes particulièrement vulnérables

soit sans solution, soit avec des équipes qui rappellent régulièrement que : « sa place n'est pas ici ». La problématique des MENA (mineurs étrangers non accompagnés) qui se retrouvent pris dans le système de protection de la jeunesse est également criante. Pour l'année 2022, parmi les prises en charge des jeunes en IPPJ, 9 % concernaient des MENA et la majorité de ces jeunes ont été pris en charge à l'IPPJ de Saint-Hubert (SEVOR)⁽¹⁷⁾. L'IPPJ de Saint-Hubert peut être considérée comme la porte d'entrée du système protectionnel en Belgique francophone et presque un quart des jeunes qui y passent sont des MENA. Les équipes pointent des difficultés d'accompagnement de ces jeunes liées à la barrière de la langue, à l'impossibilité de travailler avec les familiers peu ou pas présents et aux problèmes d'assuétude de plusieurs d'entre eux qui nécessitent une prise en charge médicalisée. L'outil d'évaluation standardisée avec lequel les équipes de l'IPPJ doivent travailler ne prend pas en compte ces spécificités.

Bien que la réforme amorcée avec le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse fût notamment destinée à lutter contre l'hyperspécialisation des services, force est de constater que le problème se pose toujours.

Cette violence institutionnelle nous semble se traduire en discriminations multiples, dès lors que ce sont précisément les jeunes les plus vulnérables qui sont les moins bien accompagnés. L'intersectorialité nous paraît dès lors devoir être lue au prisme de la notion d'intersectionnalité.

L'intersectionnalité est un concept que l'on doit à la juriste et afroféministe américaine Kimberlé W. Crenshaw. La notion renvoie avant tout à une théorie critique permettant initialement de mettre en exergue les intérêts des femmes noires aux États-Unis, étant mal représentées à la fois dans les mouvements féministes et dans les mouvements antiracistes. Crenshaw refuse de « considérer race et genre comme des catégories mutuellement exclusives »⁽¹⁸⁾ avec l'ambition de construire un nouveau sujet politico-juridique : la femme noire. La réflexion sur l'imbrication des rapports de pouvoir précède cependant la naissance du concept à travers le courant du *Black feminism*⁽¹⁹⁾. En 1982, aux États-Unis, une anthologie de textes fondateurs des études féministes noires paraissait sous le titre désormais

(17) Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis (service général des IPPJ et des EMA), « Rapport statistique relatif à l'activité des institutions publiques de protection de la jeunesse », 2022, p. 13, consulté en ligne le 17 décembre 2024 ; Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis (service général des IPPJ et des EMA), « Rapport statistique relatif à l'activité des équipes mobiles d'accompagnement », 2022.

(18) K. CRENSHAW, *Intersectionnalité*, Paris, Payot et Rivages, 2023, p. 12.

(19) E. DORLIN, *Black feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 2013.

bien connu : « Toutes les femmes sont blanches, tous les Noirs sont hommes, mais nous sommes quelques-unes à être courageuses »⁽²⁰⁾. Tout est dit.

La notion d'intersectionnalité permet donc une compréhension complexe de la marginalisation. Née aux États-Unis, elle a été largement popularisée jusqu'à dépasser le cadre théorique pour s'implémenter en pratique dans la législation et les politiques publiques.

En Belgique, il existe trois lois fédérales qui visent à combattre les discriminations fondées sur ce qui est repris sous l'expression de « caractéristiques personnelles » comme le genre, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'origine ou encore les convictions religieuses et philosophiques⁽²¹⁾. Sur le site d'Unia, il est précisé que : « Certaines personnes sont davantage victimes de discriminations que d'autres, car elles font partie de groupes identitaires multiples. C'est ce qu'on appelle les discriminations multiples. La discrimination intersectionnelle constitue l'une d'elles. Elle touche les personnes se situant au carrefour de multiples vulnérabilités et les confronte à des expériences spécifiques complexes »⁽²²⁾. La discrimination intersectionnelle a récemment été reconnue dans la législation belge. Elle est définie comme la « situation qui se produit lorsqu'une personne subit une discrimination à la suite d'une distinction fondée sur plusieurs critères protégés qui interagissent et deviennent indissociables »⁽²³⁾.

Dans le même sens, Sandra Fredman précise à travers son étude sur l'intersectionnalité dans l'Union européenne que la discrimination intersectionnelle existe « lorsqu'une personne est victime de discrimination pour deux ou plusieurs motifs, qui agissent simultanément et interagissent d'une manière inséparable, produisant des formes distinctes et spécifiques de discrimination »⁽²⁴⁾. Sur son site, le Conseil de l'Europe souligne que « des études ont mis en évidence l'absence de données et de mécanismes juridiques appropriés pour traiter la discrimination intersectionnelle au niveau européen »⁽²⁵⁾.

À propos des enfants et des jeunes, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant a été adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989. Elle a été fondée précisément pour protéger les droits spécifiques des enfants et des jeunes à travers le monde et prendre en compte leur vulnérabilité particulière⁽²⁶⁾. Si la Convention consacre le principe d'égalité et de non-discrimination (article 2) et protège spécifiquement certains enfants, comme les enfants réfugiés, les enfants autochtones ou appartenant à une minorité ethnique, religieuse ou linguistique et les enfants dans les conflits armés, etc., elle ne fait pas mention de discriminations intersectionnelles⁽²⁷⁾.

L'âge est indéniablement une caractéristique qui marque les rapports de domination. On peut notamment retrouver sous la notion d'âgisme, les stéréotypes, préjugés et violences découlant de discriminations liées à l'âge. La notion d'adultisme existe également, pour faire référence à la domination des adultes sur les enfants. Récemment, celle d'*infantisme* a été introduite par Leila Benoit, au départ de celle de *Childism*, pour désigner « un ensemble de préjugés systématiques, de stéréotypes, envers les enfants et les adolescents »⁽²⁸⁾. Ces discriminations vécues au prisme de l'âge peuvent être saisies par un « défaut de solidarité intergénérationnelle »⁽²⁹⁾ se traduisant par des politiques publiques plus discriminantes qu'inclusives à l'égard des jeunes.

À la discrimination fondée sur l'âge subie par les enfants et les jeunes accueillis par l'asbl Tchaï, nous pouvons articuler les problématiques liées à leur situation administrative, notamment lorsqu'ils viennent de l'étranger ou sont en situation irrégulière en Belgique. Parmi elles et eux, certains sont des MENA, ce qui signifie qu'ils entrent dans une catégorisation spécifique de l'aide à la jeunesse permettant de bénéficier de services spécialisés – pour autant que les jeunes soient identifiés comme mineurs en danger et qu'aucune aide de première ligne adéquate n'ait pu être apportée. D'autres sont des mineurs en exil ou en transit, ce qui ne correspond à aucune « case » administrative.

(20) G. T. HULL, P. BELL SCOTT et B. SMITH (ed.), *All the Women Are White, All the Blacks Are Men, But Some of Us Are Brave*, New York, The Feminist Press, 1982.

(21) Cf. loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie (dite loi antiracisme), *M.B.*, 20 mai 2009 ; loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (dite loi antidiscrimination), *M.B.*, 30 mai 2007 ; loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes (dite loi sur le genre), *M.B.*, 30 mai 2007.

(22) Unia, « Intersectionnalité et discrimination », *Unia*, unia.be/fr/dossiers/intersectionnalite/C3%A9-et-discrimination (consulté le 4 décembre 2024).

(23) Loi portant modification de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. La perspective intersectionnelle est également mentionnée dans la loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences, *M.B.*, 31 août 2023.

(24) S. FREDMAN, « Positive rights and positive duties: Addressing intersectionality », in D. SCHIEK et V. CHEGE (ed.), *European Union non-discrimination law: comparative perspectives on multidimensional equality law*, Routledge-Cavendish, 2009.

(25) A.-R. PANDEA, D. GRZEMNY et E. KEEN, « L'intersectionnalité et la discrimination multiple – Questions de genre », *Conseil de l'Europe*, consulté le 4 décembre 2024, coe.int/fr/web/gender-matters/intersectionality-and-multiple-discrimination.

(26) Sur la vulnérabilité particulière de l'enfant et le modèle porté par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, voy. A.-C. RASSON, *La vulnérabilité de l'enfant et la justice constitutionnelle. De l'intérêt de l'enfant aux droits de l'enfant*, à paraître chez Larcier en 2025. L'autrice montre dans cet ouvrage, issu de sa thèse de doctorat, que la vulnérabilité de l'enfant a été principalement appréhendée sous le prisme du principe de l'intérêt (supérieur) de l'enfant dans le modèle porté par la Convention. Elle étudie les apports, mais également les limites et les risques de cette approche et plaide, au terme de son ouvrage, pour une meilleure prise en considération des discriminations et dominations que subissent les enfants à cause de leur âge et de leur statut de minorité dans une approche multidimensionnelle et intersectionnelle. C'est, pour elle, l'une des conditions pour qu'il puisse être enfin reconnu comme sujet de droits fondamentaux, dont la dignité et l'humanité sont respectées.

(27) Il en va de même des observations générales du Comité des droits de l'enfant. Voy. toutefois certaines avancées, notamment des observations conjointes formulées par le Comité des droits de l'enfant et d'autres Comités. A. SHARIFRAZI, « Les discriminations intersectionnelles à la croisée des chemins : regard pratique sur le système antidiscriminatoire des organes conventionnels des Nations unies », *Journal européen des droits de l'homme*, 2019/5, pp. 335-365.

(28) L. BENOIT, *Infantisme*, Paris, Éditions du Seuil, 2023.

(29) S. SAQUÉ, *Sois jeune et tais-toi*, Paris, Payot, 2023.

Certains ont des parents ou des tuteur·trice·s avec qui le service peut travailler, mais d'autres n'en ont pas. Chacune de ces situations particulières crée de nouvelles discriminations qui se croisent alors avec celle liée à l'âge.

Aux complications liées aux situations administratives des jeunes et à leur âge, il faut ajouter que la situation économique, ou, autrement dit, les enjeux liés au classisme, sont également centraux. Rappelons que les mineurs en situation de précarité économique sont particulièrement vulnérables et concernent la majorité des jeunes pris en charge dans l'APJ. Un rapport de 2022 pointe également une augmentation du sans-abrisme ou de l'absence de chez-soi chez les enfants et les jeunes, en Belgique comme partout en Europe⁽³⁰⁾. Cette tendance met particulièrement en exergue les difficultés des jeunes au niveau économique.

Les jeunes femmes sans chez-soi sont pointées dans ce rapport de 2022 comme étant particulièrement vulnérables, subissant davantage de violences, faisant moins appel aux structures d'aide et d'accueil, ce qui participe également à invisibiliser leur situation. À ces vulnérabilités, s'ajoutent donc pour certain·e·s, le genre. Dans son dernier rapport, le DGDE rappelle que la CIDE ne contient pas à proprement parler un article pointant les discriminations liées au genre. Or l'aide et la protection de la jeunesse n'est pas exempte des rapports de genre qui traversent également toute la société. Dans ses travaux, le chercheur français Arthur Vuattoux souligne que la justice des mineurs est genrée⁽³¹⁾, ce qui est également observable en Belgique. Le contrôle et la prise en charge de la déviance des jeunes sont en effet différentiels en fonction du sexe, celle des jeunes filles étant majoritairement prise en charge par les services d'aide sociale et médicale⁽³²⁾, alors que celle des jeunes garçons sera préférentiellement criminalisée. Les jeunes LGBTQIA+ sont également plus à risque d'être marginalisés. Un des aspects de la question de l'identité de genre chez les jeunes privés de liberté a notamment été abordé à travers une récente analyse de l'AGAJ qui se centre sur la transidentité en IPPJ et au CCMD⁽³³⁾. Les recommandations rédigées dans cette note soutiennent les principes de non-discrimination des jeunes transgenres et l'importance pour les équipes éducatives d'être informées et de se former sur le sujet. L'analyse ne portant que sur les IPPJ et le CCMD devrait être prochainement étendue à d'autres services.

L'ensemble de ces vulnérabilités montre ainsi que les jeunes subissent des discriminations intersectionnelles. Cela étant, la pertinence du concept d'intersectionnalité a été critiquée, notamment par le fait que « l'injonction à "penser ensemble" une pluralité de rapports de dominations » serait redondante ou obsolète, car toutes les situations concrètes auxquelles la notion entend s'appliquer seraient *de facto* « intersectées », « la race étant, par exemple, toujours sexuée, et le genre toujours racialisé »⁽³⁴⁾. Mais force est de constater que l'intersection n'est précisément pas saisie *de facto* et que cette notion est essentielle pour mettre en lumière la nécessité de penser les problématiques et vulnérabilités des jeunes comme étant interconnectées et comme fonctionnant ensemble. Appliquée au terrain, cette notion permet de souligner que les vulnérabilités ne devraient pas agir comme des critères de prise en charge mutuellement excluants. Les vulnérabilités des jeunes ne devraient pas entrer en compétition symbolique, mais bien être toujours saisies conjointement. Le fait que des catégorisations pourraient être excluantes les unes des autres renvoie à une « conception dominante de la discrimination », pour reprendre les propos de Crenshaw. « En ciblant les membres plus privilégiés de chaque groupe, [le prisme factoriel singulier ou autrement dit, le fait de ne penser qu'une discrimination à la fois] efface les [plus vulnérables] dans la conceptualisation, l'identification et la remédiation des discriminations »⁽³⁵⁾. En suivant cette logique, on comprend que si l'hyperspécialisation des secteurs et des services apportant une aide spécialisée aux jeunes a été pensée pour répondre précisément à des problématiques spécifiques (de manière isolée), elle a pour effet pervers de ne répondre qu'aux problématiques des jeunes les plus privilégiés parmi les jeunes nécessitant de l'aide, c'est-à-dire les jeunes qui cumulent le moins de difficultés, laissant de côté celles et ceux qui les multiplient.

Jules Falques rappelle qu'il ne peut y avoir de hiérarchie des discriminations, elles ne peuvent être saisies que simultanément⁽³⁶⁾. Et c'est évidemment à cette problématique que beaucoup d'acteurices de terrain sont confrontés sans pour autant être justement outillés. La notion d'intersectionnalité, si elle est applicable au terrain, doit être saisie comme un outil ou une paire de lunettes afin notamment de rappeler que chaque jeune est unique et traversé par des vulnérabilités et des forces uniques. Dans ce sens, tous les jeunes seraient finalement « incasables », ce qui « nous oblige également à explorer, sous l'angle de la singularité, à quel point tous les enfants sont uniques et incomparables »⁽³⁷⁾.

(30) Fondation Roi Baudouin et par Griet Roets (UGent – Vakgroep Sociaal Werk en Sociale Pedagogiek) (coord.) avec les centres de recherches LUCAS (KU Leuven) et le CIRTES (UCLouvain), « Rapport Sans-abrisme et absence de chez-soi parmi les jeunes adultes : chiffres et expériences vécues », Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2022.

(31) A. VUATTOUX, *Adolescences sous contrôle : genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Presses de Sciences Po, 2021.

(32) C. CARDI et G. PRUVOST (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.

(33) Note d'analyse de l'AGAJcmd, « La question de l'identité de genre chez les jeunes privés de liberté », 2024. Voir ce numéro pp. 21-37.

(34) A. JAUNAIT et S. CHAUVIN, « Intersectionnalité », in C. ACHIN et L. BERENI (dir.), *Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Presses de Sciences Po, 2016, p. 292.

(35) K. CRENSHAW, *op. cit.*, p. 13.

(36) Not. J. FALQUET, *Imbrication. Femmes, race et classe dans les mouvements sociaux*, Paris, Éditions du Croquant, 2020, p. 300.

(37) DGDE, « Tous incasables ? Rapport annuel 2023-2024 », *op. cit.*, p. 8.

3. Agir pour les jeunes dans les marges : vers l'adaptation dynamique du cadre d'intervention aux besoins de chaque jeune

Une odeur de repas envahit la pièce. « Tchaï Tchaï à table ». Chaque jour, un membre du personnel cuisine pour tout le monde. Les jeunes mettent la table et le repas est un moment qui rassemble le personnel et les jeunes. L'équipe est très attentive à ce qui se passe dans l'informel entre les jeunes. Pas de temps mort pour l'équipe. Pernelle dira qu'« il faut toujours être attentif aux temps morts, car c'est dans ces moments informels que les tensions ou du racisme peuvent surgir entre les jeunes ».

Après le repas, un intervenant extérieur emmène l'équipe et les jeunes à la salle de sport. « C'est la première fois que l'on fait appel à lui. Il fait partie d'un club de sports de combat et organise des entraînements avec des jeux collaboratifs à destination des jeunes. Les jeunes accrochent mieux quand ce n'est pas l'équipe qui anime le sport l'après-midi ». Même si certains jeunes expriment qu'ils préféreraient faire du foot, le succès est au rendez-vous. Deux équipes, « les serpents » et « les tigres », formées par les jeunes et le personnel, s'affrontent dans la bonne humeur à travers une série d'activités : tir à la corde, courses relais et minimatch de hockey. L'équipe et les jeunes se laissent porter par l'animation. Le moment consacré au sport est un espace où les jeunes apprennent le vivre-ensemble en dehors de la communauté et où ils se construisent progressivement un nouveau rapport à l'autre, différent de celui de la rue. C'est aussi l'occasion de rire ensemble et de s'assurer que les jeunes ont compris et respectent les règles proposées.

Il est 15 h 00. L'heure de fin de journée approche et le groupe se met en marche vers les locaux de Tchaï. Certain-e-s jeunes nous saluent et rentrent chez eux en chemin. « Tchaï Tchaï, à demain » ou « à jeudi » ponctuent les salutations entre les jeunes et l'équipe. « Le mardi, on fait du suivi individuel avec les jeunes qui en ont besoin. Dentiste, allocations, logement, problèmes relationnels. On fait le point. Le mercredi, c'est congé. Le jeudi [comme le lundi] sont les jours d'activité en groupe. Le vendredi est également consacré au suivi individuel ainsi qu'à la rédaction des rapports et à la sensibilisation autour du travail de Tchaï à l'extérieur, auprès de services partenaires », nous indique Pernelle. L'équipe prend le temps de saluer chaque jeune et de s'assurer de sa présence le reste de la semaine, de son état d'esprit, de tenter de trouver les mots justes pour le ou la faire revenir. « On se voit jeudi ? On est ensemble ! ».

S'ensuit la réunion d'équipe où la situation de chaque jeune est débriefée. Ce qui nous frappe, c'est la grande attention réservée au vécu des jeunes, saisi dans leur pleine complexité, partagé en équipe. Une importance toute spécifique est également donnée à la continuité dans l'accompagnement offert « quoi qu'il arrive » face à des situations complexes, changeantes, et souvent de crise.

Tchaï se met à la hauteur des jeunes, sans aucun a priori de leur part et fait au mieux pour que chacun-e se sente accueilli-e. Malgré les difficultés structurelles, les professionnels de Tchaï poursuivent chaque jour leur lutte avec optimisme, robustesse, créativité et bienveillance pour que ces jeunes « en exil » puissent trouver leur(s) voie(s) d'exister.

Agir pour les jeunes de Tchaï « en grande désaffiliation »⁽³⁸⁾ c'est agir pour les jeunes « dans les marges » et faire (re)connaître leurs existences, réalités et besoins. L'approche éducative et psychosociale de l'asbl est centrée sur le fait « de faire soin » et « de rompre l'isolement ». À travers une approche éducative basée sur l'essai-erreur, Tchaï apporte un « cadre souple, flexible et structurant », une approche « décentrée et plurielle », « un accueil inconditionnel » et « une priorisation du lien ». La dimension du soin s'inscrit dans un « collectif générateur de liens réciproques et sécurisés », dans des propositions dans lesquelles le jeune peut trouver du sens, ainsi que dans la reconnaissance que les jeunes ont des besoins et en tentant d'y apporter une réponse⁽³⁹⁾.

Pendant les heures d'alphabétisation, il arrive qu'un jeune ne soit pas disposé à se mettre au travail (fatigue, émotions...). Il lui est alors proposé de cuisiner avec un des membres de l'équipe. Ces ateliers cuisine constituent une « opportunité de travailler les compétences langagières, psychomotrices et mathématiques »⁽⁴⁰⁾ ou simplement un instant relationnel privilégié où souvent « la parole se libère ». Le repas commun entre l'équipe et les jeunes est un temps fort de la journée. « Aller faire ses courses, préparer un repas et s'asseoir avec d'autres autour d'une table pour manger sont des réalités auxquelles les jeunes n'ont pas accès. Manger avec les autres à Tchaï peut dans ce cas provoquer un grand sentiment de désarroi »⁽⁴¹⁾.

À l'instar d'Alice Jaspert et d'autres, nous ne cesserons de soutenir qu'habiter les interstices institutionnels, se saisir des temps morts et *hors tension*⁽⁴²⁾, assouplir le contrôle et l'évaluation pour faire lien avec les jeunes reste le cœur du travail éducatif. « Le travailleur social réputé efficace est celui qui sait sortir habilement des limites strictes de son emploi »⁽⁴³⁾.

On le sait, les jeunes ont avant tout besoin de liens et de réassurance. L'exemple d'Abdoul en rend compte parfaitement⁽⁴⁴⁾ :

« Pour rejoindre Tchaï, Abdoul devrait normalement parcourir 5 stations de métro. Pourtant, il nous explique qu'il en

(38) R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

(39) Asbl Tchaï, « Rapport d'activités 2022-2023 », *op. cit.*

(40) *Ibidem*.

(41) *Ibidem*, p. 15.

(42) A. JASPERT, 2015, *Aux rythmes de l'enfermement, enquête ethnographique en institution pour jeunes délinquants*, Bruxelles, Bruylant.

(43) J. ION et J.-P. TRICART, *Les travailleurs sociaux*, Paris, coll. La découverte, p. 75, cité par A. JASPERT, *idem*, p. 263.

(44) Asbl Tchaï, *Intervention Table ronde 2023. Analphabétisme, adolescence et marginalité : implications et dispositifs issus de la recherche-action*.

parcourt 2 fois plus et qu'au lieu de descendre à Ribaucourt, il descend à Simonis. Abdoul ne connaît que la ligne de métro 2 qui suit la petite ceinture. Il a appris à connaître cette ligne en y trouvant des repères qui ont fait sens pour lui : la station du centre d'hébergement d'urgence, la station du squat, la station qui est proche de la place où il peut retrouver ses amis et la station de Tchaï. Abdoul a acquis cette connaissance en prenant chaque fois le métro dans le même sens pour rejoindre ces repères. Et dans le sens inverse pour rejoindre son lieu de départ. Malgré nos explications, faire autrement n'est pas envisageable pour lui et il n'y voit d'ailleurs pas l'intérêt. Dans cette ville qui ne lui donne pas de place, il est rassurant pour lui de passer par ces escales où il a pu trouver une place. »

Le chemin institutionnel de ces jeunes particulièrement désaffiliés est long, difficile et pénible. S'il semble parfois qu'une seule étape puisse être franchie à la fois, chacune doit pouvoir être accompagnée dans une approche intégrée. Les situations des jeunes nécessitent d'être accueillies dans leur globalité, prenant en compte toutes leurs vulnérabilités nécessairement multiples et croisées. Lorsqu'un jeune a évolué au sein de Tchaï et semble être prêt à répondre aux attentes d'une autre institution, l'équipe propose une « mise en projets » par petits pas qui peut notamment consister en des démarches en vue de l'obtention d'un titre de séjour, du démarrage d'une prise en charge médicale, d'un suivi sur le long terme, d'une mise en autonomie, de la recherche d'un logement, d'une formation ou d'une recherche d'emploi, de l'affiliation à des structures de loisirs ou de socialisation. Beaucoup de soin est apporté à ce « transfert » entre institutions. Cela constitue également une passation des liens tissés jusqu'à qui sont encore souvent fragiles. Il s'agit d'un entre-deux – une marge, encore – à ne pas négliger, à habiter pleinement, le suivi des jeunes vulnérables ne s'arrêtant jamais aux portes d'une institution.

Conclusion

Si l'hyperspécialisation des services de différents secteurs pouvant accompagner des jeunes et des enfants a été conçue initialement pour permettre de suivre des situations spécifiques, elle semble en contrepartie empêcher une pleine prise en charge des jeunes qui multiplient les difficultés et qui ont dès lors besoin d'un suivi adapté – nous dirions un suivi adapté aux vulnérabilités croisées ou intersectionnelles. Nous pouvons faire le constat qu'à travers l'hyperspécialisation des services s'opère une hyper-sélection des jeunes qui participe, à l'inverse de ce qui aurait été souhaité, à reproduire de nombreuses discriminations à l'égard des premiers et premières concerné-e-s.

L'existence extrêmement précaire de services, tels que Tchaï, proposant pourtant une aide inconditionnelle et

inclusive pour tous les jeunes, rend compte d'un manque criant de considération envers un service dont la spécificité serait « diluée » – par rapport aux autres secteurs (APJ, enseignement, santé mentale, handicap, etc.). Pourtant sa spécificité est précisément de proposer une approche intersectorielle et intersectionnelle. À rebours des standards imposés aux services d'aide concernant les conditions d'acceptabilité des jeunes, Tchaï comble plusieurs brèches formées entre les secteurs et les institutions qui reproduisent souvent malgré elles de la violence institutionnelle participant du même coup à la marginalisation multiple des jeunes. Cette marginalisation semble ainsi engendrer nécessairement encore plus de marginalisation face à laquelle l'aide est insuffisante. Sous-financée, bien sûr, trop peu considérée, évidemment, mais également mal structurée. La complexité des réalités actuelles des jeunes nécessite de faire évoluer les prises en charge vers plus d'inclusivité et de s'éloigner du cloisonnement, ce qui implique un changement de paradigme dans la prise en charge des jeunes en situation de vulnérabilités et une réponse politique cohérente tant dans l'évolution des services que dans les moyens alloués.

Si la majorité de l'aide apportée est actuellement spécialisée, c'est-à-dire centrée sur l'aide de jeunes présentant une caractéristique spécifique (APJ, handicap, déscolarisation, parcours de migration, assuétudes...), le soin d'être pleinement aux côtés des jeunes et de s'adapter à leurs besoins de façon inconditionnelle, et ce même s'ils sont multiples, semble être réservé à certains services isolés. Il ne faudrait pas que « besoins spécifiques » finissent par résonner avec « essentialisation » des jeunes. On ne trouvera évidemment personne pour s'opposer à l'idée qu'un tel écueil est à éviter coûte que coûte, aucun jeune ne méritant d'être accompagné au travers d'un prisme unique et univoque.

Pourtant, à l'heure de l'implémentation d'outils de traitement et d'évaluation standardisés, une attention mérite d'y être portée. Aux conditionnements d'accès aux services spécialisés pourrait s'ajouter, si l'on n'y prend pas garde, un conditionnement au traitement, reprenant toute la rhétorique du « bon jeune », celui qui mériterait qu'on investisse en lui, au détriment d'autres. Ce constat pose le problème de la hiérarchisation de la prise en charge qui, pourtant, ne devrait pas exister. Avec l'hyperconditionnement de l'aide survient cette question effrayante : quel enfant est le plus « aidable » ?

Face à l'effroi, il est alors urgent de se demander comment repenser l'accompagnement des jeunes dans toutes leurs diversités et leurs singularités à rebours des méthodes « harmonisées ». Comment prendre un peu de distance avec « les objets de la prise en charge » pour mieux placer au centre des politiques, des méthodologies et des formations pratiques les sujets de la prise en charge, c'est-à-dire les jeunes et toutes leurs vulnérabilités ?